vinetur

Le ministère tchèque des Finances rejette la demande des brasseurs de ramener la TVA sur la bière pression à 12 %

Les brasseurs estiment qu’une baisse de TVA pourrait soulager les pubs de village, après la fermeture de 15 % des établissements ruraux entre 2019 et 2023

jeudi 26 novembre 2026



Les brasseurs tchèques pressent le gouvernement de ramener de 21 % à 12 % la taxe sur la valeur ajoutée appliquée à la bière pression servie dans les pubs et les restaurants. Selon eux, cette mesure contribuerait à ralentir le déclin des pubs de village. Le ministère des Finances estime toutefois que l'alcool ne devrait pas bénéficier d'un traitement fiscal préférentiel, au nom de la santé publique.

Le différend est apparu dans des commentaires publiés le 25 novembre, lorsque l'Association tchèque des brasseurs et des malteurs a estimé que la bière pression devrait bénéficier du taux réduit de TVA applicable aux denrées alimentaires. Selon elle, une charge fiscale moindre soutiendrait le secteur des pubs dans le pays, en particulier dans les zones rurales où les fermetures se sont poursuivies ces dernières années.

Selon une enquête menée pour Plzeňský Prazdroj et citée par CNN Prima NEWS, 15 % des pubs ruraux de République tchèque ont fermé entre 2019 et 2023. Le groupe de brasseurs a déclaré que cette tendance ne s'était pas inversée et a présenté la baisse de la TVA comme un moyen d'alléger la pression pesant sur les établissements du secteur de l'hôtellerie-restauration.

Le taux actuel de TVA de 21 % sur la bière pression a été instauré en 2024 par le gouvernement du Premier ministre Petr Fiala. Luboš Kastner, responsable de la section gastronomie de la Chambre de commerce tchèque, a déclaré que cette hausse avait porté atteinte à la culture des pubs du pays et accentué les difficultés des restaurants et des tavernes.

Selon le reportage, un demi-litre de bière pression coûte désormais en moyenne 64 couronnes tchèques en République tchèque. Si la réduction fiscale était intégralement répercutée sur les clients, le prix de cette consommation pourrait baisser d'environ cinq couronnes.

Les économistes cités dans le reportage ont estimé que les conséquences pour les finances de l'État seraient importantes. Štěpán Křeček a déclaré que ramener à 12 % le taux de TVA sur la bière pression réduirait les recettes fiscales d'environ 1 à 1,5 milliard de couronnes tchèques par an. Il a également avancé que les restaurateurs réclamaient en partie un taux réduit pour améliorer leurs marges.

Le ministère des Finances a rejeté la proposition des brasseurs. Dans une déclaration citée par CNN Prima NEWS, il a indiqué que les boissons alcoolisées ne devraient pas bénéficier d'avantages fiscaux en raison de leurs effets négatifs sur la santé publique. Selon lui, l'alcool n'est pas un produit qui devrait bénéficier d'un soutien fiscal particulier.

Cette position place directement le gouvernement en désaccord avec les brasseurs, qui estiment que la bière devrait être considérée comme une denrée alimentaire en vertu du droit tchèque. Le groupe professionnel a qualifié la bière de produit alimentaire et affirme que cette classification justifie l'application du taux réduit de TVA de 12 %.

L'économiste Vít Hradil a contesté cet argument, estimant que même si la bière était considérée comme une denrée alimentaire, il serait difficile de la classer parmi les produits de première nécessité dont l'accès devrait être facilité par une fiscalité réduite.

Le ministère des Finances a laissé entrevoir un certain soutien au secteur de l'hôtellerie-restauration dans un autre domaine. Selon le reportage, la TVA sur les boissons non alcoolisées sera ramenée à 12 % à compter du 1er janvier 2027. Cette mesure exclura les boissons alcoolisées, maintenant ainsi la distinction opérée par le gouvernement entre les produits qu'il est prêt à soutenir par sa politique fiscale et ceux qu'il ne souhaite pas favoriser.

Le débat dépasse la seule question de la bière, car il met en lumière une tension plus large dans le secteur des boissons entre la protection des bars et des restaurants, la préservation des recettes publiques et la poursuite des objectifs de santé publique. Dans un pays où la bière joue un rôle majeur dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, toute modification de son régime fiscal lorsqu'elle est servie à la pression pourrait influer sur les prix, la fréquentation et les marges dans l'ensemble du marché des boissons consommées sur place. Le refus du ministère pourrait également donner une indication de la manière dont il abordera à l'avenir les questions fiscales concernant d'autres boissons alcoolisées.

Pour les brasseurs et les propriétaires de pubs, l’argument central est que la bière pression est étroitement liée à la survie des petits établissements du secteur de l’hôtellerie-restauration, en particulier hors des grandes villes. Pour le gouvernement, la question est non seulement budgétaire, mais aussi politique, car une baisse de la TVA sur l’alcool pourrait susciter des critiques de la part des acteurs de la santé publique et de ceux qui s’opposent à l’élargissement des allégements fiscaux.

Ce désaccord reflète également un problème plus vaste auquel sont confrontés de nombreux établissements européens du secteur de l’hôtellerie-restauration : hausse des coûts d’exploitation, évolution des habitudes de consommation et pression sur les établissements ruraux qui peinent à maintenir leur fréquentation. En République tchèque, le débat sur la taxe sur la bière illustre clairement l’équilibre que les gouvernements sont appelés à trouver entre traditions culturelles et préoccupations économiques, d’une part, et priorités sanitaires et budgétaires, d’autre part.

Aucune modification du taux n’a été annoncée, et les déclarations du ministère des Finances indiquent qu’il ne prévoit pas de revenir sur sa position concernant les boissons alcoolisées. Pour l’heure, les brasseurs et les organisations du secteur de l’hôtellerie-restauration tchèques continuent de plaider en faveur d’un taux de TVA réduit sur la bière pression afin de soulager les pubs, tandis que le gouvernement maintient que l’alcool doit rester exclu de la catégorie bénéficiant d’une fiscalité réduite.